



NATIONS UNIES

UN LIBRARY

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/34/547  
17 octobre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Point 42 h) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DES DECISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Diffusion d'informations sur la course aux armements et sur le désarmement

Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe 5 de sa résolution 33/71 G du 14 décembre 1978 intitulée "Diffusion d'informations sur la course aux armements et sur le désarmement", l'Assemblée générale a prié le Centre des Nations Unies pour le désarmement de multiplier les contacts avec les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche, conformément au paragraphe 123 du Document final de la dixième session extraordinaire (résolution S-10/2) et a prié le Secrétaire général, après avoir procédé aux consultations pertinentes, d'indiquer à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session d'autres moyens de favoriser le rôle des organisations et des instituts en question dans le domaine du désarmement.
2. Au paragraphe 123 du document susmentionné, l'Assemblée générale a indiqué que "le Centre devrait... accroître les contacts avec les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche, étant donné le rôle précieux qu'ils jouent dans le domaine du désarmement et que l'on pourrait également favoriser ce rôle par d'autres moyens que l'on pourra juger appropriés."
3. Le Secrétaire général a indiqué à de nombreuses reprises qu'il était favorable à l'intensification de ces contacts. Il a déclaré notamment qu'il fallait que l'opinion publique mondiale prenne vraiment conscience des dangers de l'évolution de la situation dans le domaine des armements et qu'elle ne devrait pas adopter une attitude défaitiste ou fataliste devant la réalité effroyable de la course aux armements. Il a déclaré que les peuples ainsi que les nations devaient s'intéresser directement à la question pour que l'opinion publique mondiale puisse avoir une influence déterminante sur le désarmement. En conséquence, les organisations non gouvernementales ont un rôle essentiel à jouer en faisant des suggestions aux Etats Membres et en fournissant des informations utiles au grand public.

/...

4. Dans le cadre de ses travaux, le Centre pour le désarmement tient dûment compte du rôle joué par les organisations non gouvernementales dans le domaine du désarmement et est conscient de la contribution inestimable qu'ils peuvent apporter, notamment pour atteindre les objectifs énoncés dans le Document final de la dixième session extraordinaire. Il est également conscient de la nécessité d'inciter l'opinion publique mondiale à appuyer activement le désarmement en diffusant des informations détaillées et objectives sur la course aux armements et sur ses conséquences dévastatrices. A cet égard, le Centre se plaît à reconnaître toute l'importance du rôle que jouent les organisations gouvernementales pour mobiliser l'appui du public en faveur du désarmement en communiquant, par l'intermédiaire de leurs propres organes de diffusion, des informations sur la course aux armements et le désarmement venant compléter les programmes d'information des Nations Unies. En conséquence, le Centre continue à coopérer avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine du désarmement en les encourageant et en leur fournissant un appui matériel et il a l'intention d'intensifier cette coopération. Dans ce but, le Centre a organisé, depuis la session extraordinaire, des consultations approfondies sur les modalités actuelles et futures de cette coopération avec les représentants des organisations non gouvernementales basées à New York, à Genève et ailleurs, et il a l'intention de poursuivre ces consultations. Conformément à une décision prise à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session, le Centre a pris des dispositions pour recruter un fonctionnaire supplémentaire dont la tâche essentielle sera de maintenir la liaison avec les organisations non gouvernementales.

5. Appliquant la méthode décrite ci-dessus, le Centre pour le désarmement a multiplié ses liens avec les organisations non gouvernementales en maintenant notamment des rapports réguliers tant avec le Comité spécial pour le désarmement des ONG à New York qu'avec le Comité spécial pour le désarmement des ONG à Genève, ainsi qu'avec un nombre croissant d'organisations non gouvernementales diverses afin de : fournir des renseignements sur tous les aspects de la course aux armements et du désarmement, et notamment sur les activités en cours dans les organes qui s'occupent de désarmement; prendre les arrangements nécessaires pour que les organisations non gouvernementales présentent, directement ou indirectement, des communications au divers organes de désarmement qui les ont autorisées à le faire (Commission du désarmement, Comité du désarmement, Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement, groupe d'experts chargés d'étudier les rapports entre le désarmement et la sécurité internationale, et Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination); mettre à la disposition des délégations les dossiers du Centre où sont conservées les communications des organisations non gouvernementales, et diffuser des listes de ces communications; fournir des conférenciers en nombre croissant à divers groupes d'organisations non gouvernementales, à New York, Genève et divers autres points de rencontre; participer à des colloques, conférences, symposiums, rencontres et autres réunions, organisés par les organisations non gouvernementales; et ouvrir largement l'accès aux collections de référence du Centre pour le désarmement, à New York et à Genève, aux membres des organisations non gouvernementales.

6. Conformément à ce qu'avait demandé l'Assemblée générale quant aux autres moyens de promouvoir le rôle des organisations non gouvernementales dans le domaine du désarmement, le Centre pour le désarmement a tenu des consultations avec les comités des ONG à New York et Genève, et avec des représentants de certaines organisations non gouvernementales. Ces consultations ont permis au Centre de se familiariser avec divers aspects des échanges en cours entre les organisations non gouvernementales, et avec les dispositions que pourront prendre à l'avenir les ONG.

7. Pour ce qui est plus précisément des contacts entre le Centre pour le désarmement et les établissements de recherche, on peut dire que, depuis la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ils ont été développés plus que jamais auparavant, notamment en relation avec les études actuellement élaborées à la demande de l'Assemblée, en particulier l'étude sur les rapports entre le désarmement et le développement, et avec d'autres activités, telles que les colloques et les symposiums du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

8. Le Centre pour le désarmement entend poursuivre les efforts mentionnés plus haut, et notamment par les mesures ci-après : poursuite et intensification des consultations en vue d'une coopération plus effective avec les organisations non gouvernementales et les établissements de recherche; mise à jour périodique de la liste de distribution des organisations non gouvernementales que tient le Centre pour diffuser les renseignements; diffusion, grâce à cette liste, des publications et autres textes des Nations Unies relatifs au désarmement, notamment de résumés d'études des Nations Unies, rédigés en langage simple et clair; information sur les traités entrant en vigueur et d'autres questions en rapport avec la mobilisation de l'opinion publique; coopération avec les organisations non gouvernementales pour la planification et l'exécution des programmes de la Semaine du désarmement. A cet égard, il convient de noter le rapport du Secrétaire général sur la Semaine du désarmement, qui suggère les éléments d'un programme-type pour la célébration de la Semaine du désarmement, et où figurent également des suggestions précises pour les activités des organisations non gouvernementales et des établissements de recherche (A/34/436, par. 22 à 28).

-----